

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal a l'honneur de vous convoquer, pour la première fois, (à l'exception du point 11 pour lequel, vous êtes convoqué pour la deuxième fois, la séance du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu en la Maison Communale, à HABAY-la-NEUVE, le 22-10-2019 à 20 heures.

Ordre du jour :

LE CONSEIL COMMUNAL REUNI EN SEANCE PUBLIQUE

- 1 Réunion commune du Conseil communal et Conseil de l'Action sociale : examen du rapport de synergies
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019
- 3 Modification budgétaire 2019 de la fabrique d'église de HOUEMONT
- 4 Achat d'une camionnette plateau pour le service des travaux : approbation du cahier spécial des charges (modifié), des conditions et du mode de passation
- 5 Acquisition pour cause d'utilité publique de l'immeuble sis rue de la Courtière 1 et 1 A à HABAY-LA-NEUVE
- 6 RSC Habay-la-Neuve - Nouveau bail de location : approbation
- 7 Reconduction du contrat de collaboration entre la Commune de HABAY et l'A.S.B.L. Société Royale Protectrice des Animaux de la Région de la LIEGE : approbation
- 8 Pôle énergie : modification du règlement d'ordre intérieur et arrêt de la composition
- 9 Commission de rénovation urbaine : modification de la composition de la Commission de rénovation urbaine
- 10 Assemblée générale des Intercommunales IDELUX : désignation des Conseillers communaux suite aux modifications au sein des intercommunales

LE CONSEIL COMMUNAL REUNI A HUIS-CLOS

- 11 Enseignement communal / mise en place du personnel enseignant au 1er septembre 2019 dans nos écoles communales : ratification des délibérations prises par le Collège communal (DEUXIEME CONVOCATION - article 1122-17 du CDLD)
- 12 Enseignement communal / mise en disponibilité par défaut d'emploi, de deux Institutrices maternelles, chacune pour un mi-temps (13/26èmes), à dater du 1er octobre 2019
- 13 Enseignement communal / mise en disponibilité pour cause de maladie, d'une enseignante, à partir du 17 octobre 2019
- 14 Enseignement communal / ratification de délibérations prises par le Collège communal portant désignation d'enseignants temporaires

La Directrice générale,


Florence BRADFER

PAR LE COLLEGE :



Le Bourgmestre,


Serge BODEUX